

Composante 131 UFR des Sciences, antenne du Campus 1
Type de diplôme Licence
Mention de diplôme GLSANTE Santé
Version d'étape SAN2L3_212 Licence 3 Sciences pour la Santé parcours Microbiologie et risques sanitaires

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui Régime spécial : oui Erasmus : oui Enseignement à distance : oui							Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant			SESSION 1			SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles					
							Évaluation continue intégrale			Contrôle continu			Contrôle terminal					Contrôle terminal				
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET portuese	Le cas échéant, UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assidueité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assidueité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	
SEMESTRE 5																						
BLOC DISCIPLINAIRE																						
SBSMS5	SBSM5A			UE Moléculaire	6							2										
SBSMS5	SBSM5A	O	YBSP5A1	EC Régulation du métabolisme		SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %	EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho	
SBSMS5	SBSM5A	O	YBSP5A2	EC Biologie moléculaire		SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %	EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho	
SBSMS5	SBSM5B	O		UE Biologie microorganismes	6	SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %	Note TP conservée en session 2, UE spécifique du parcours Microbio	
SBSMS5	SBSM5C	O		UE Physiologie et métabolisme des microorganismes	6	SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %	Note TP conservée en session 2, UE spécifique du parcours Microbio	
BLOC TRANSVERSAL																						
SBSMS5	SBSM5D			UE Transversale 5M	6							3										
SBSMS5	SBSM5D	O	YBSP5D1	EC Anglais		SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	33 %	EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho	
SBSMS5	SBSM5D	O	YBSP5D2	EC Biostatistiques		SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	33 %	EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho	
SBSMS5	SBSM5D	O	YBSP5D3	EC Bioinformatique		SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	33 %	EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho	
SBSMS5	SBSM5E			UE Méthodologie 5M	6				4	3												
SBSMS5	SBSM5E	O	SBSM5E2	EC Contenu Spécifique microbiologie : méthodologie et analyse 1		SAN2L3_212		Ecrit + oral	2													EC spécifique du parcours Microbio
SBSMS5	SBSM5E	O	YBSP5E1	EC TP communs		SAN4L3_214		Ecrit	2													EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho
SEMESTRE 6																						
BLOC DISCIPLINAIRE																						
SBSPSMS6	SBSM6A			UE Biologie Cellulaire	6							2										
SBSPSMS6	SBSM6A	O	YBSP56A1	EC Biologie cellulaire		SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %	EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho	
SBSPSMS6	SBSM6A	O	YBSP56A2	EC Immunologie		SAN4L3_214					Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h30	100 %	50 %	EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho	
SBSPSMS6	SBSM6B			UE Microbiologie infectieuse	6	SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %	Note TP conservée en session 2, UE spécifique du parcours Microbio	
SBSPSMS6	SBSM6C			UE Méthodologie 6M	6				5	3												
SBSPSMS6	SBSM6C	O	SBSM6C2	EC Contenu spécifique microbiologie : méthodologie et analyse 2		SAN2L3_212		Ecrit + oral	2													EC spécifique du parcours Microbio
SBSPSMS6	SBSM6C	O	YBSP56D1	EC CM/TP/TD Commun		SAN4L3_214		Ecrit	3													EC mutualisé avec les 4 autres parcours. Parcours porteur physiopatho
BLOC TRANSVERSAL																						
SBSPSMS6	SBSM6D			UE Bloc option Microbiologie	6	SAN2L3_212																
SBSPSMS6	YBSP56C	X		EC Environnement prévention santé								2										100 % UE mutualisée avec parcours physiopatho (porteur)
SBSPSMS6	YBSP56C	X	YBSP56C1	EC Ingénierie moléculaire		SAN4L3_214					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %		
SBSPSMS6	YBSP56E1			UE Risques sanitaires	6	SAN2L3_212					Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100 %				Ecrit	1h30	80 %	100 %	Note TP conservée en session 2, UE mutualisée avec parcours physiopatho. Parcours porteur: microbio	
UE SURNUMERAIRE																						
SAN2L3_212				SAN2L3SF	UE Stage facultatif																	
SAN2L3_212				SAN2L3EE	UE Engagement étudiant																	

A PRECISER
règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Regroupement d'UE
au S5 : Bloc disciplinaire (SBSM5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSM5D+5E)
au S6 : Bloc disciplinaire (SBSM6A+6B+YBSPS6E1) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSM6C+(YBSPS6C ou 6E))

Règles de compensation
Compensation entre le S5 et le S6 :
entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
Un étudiant qui n’a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s’il le souhaite à s’inscrire en L3 SPS, à condition d’avoir validé sa L1 SPS.

règles de prise en compte des absences aux épreuves :
Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.
ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

Conservation note TP :
Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Session 2 :
Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en une épreuve orale

Stage facultatif : 1 semaine minimum. 6 mois maximum.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI		
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT
D/	ECI* Evaluation continue intégrale	
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves		
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre		

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU